

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 864

22 avril 2009

SOMMAIRE

Adjutoris Conseil	41434	Mitco Germany Holdings S.à r.l.	41436
A.I.C.E. S.à r.l.	41436	Mondo Vini s.à r.l.	41428
AIG Hospitality Holdings Sàrl	41426	Multi Star Holdings S.à r.l.	41430
Anticimex Reinsurance S.A.	41427	Nas Holdings S.à r.l.	41432
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l. ...	41437	Nas Holdings S.à r.l.	41432
Audiolux	41430	Neo Business Process Outsourcing S.à r.l.	41469
BGP Company S.A.	41430	Neodex Holding S.A.	41433
BIL Re	41436	Olympus s. à r.l.	41472
Bluegreen S.A.	41471	Optima Europa S.A.	41454
Brigand S.à r.l.	41438	Optima Europa S.A.	41466
Brysam Lux (Colombia) S.à r.l.	41437	PeeBeeLux S.à r.l.	41435
Bureau International de Règlement de Si- nistres S.A. Luxembourg	41431	Pharus Sicav	41426
CGD Conseil S.à r.l.	41433	Premium - Lux S.à.r.l.	41438
Cima S.A.	41435	Riva Holdings S.à r.l.	41435
Citio Sàrl	41454	Sermelux aluminium S.A.	41436
DHA S.à r.l.	41433	SKMCom Holdings S.à.r.l.	41472
Dynamik S.A.	41433	SKMCom One S.à.r.l.	41472
Elit-Trade S.à r.l.	41431	Société Luxembourgeoise des Energies Re- nouvelables	41434
Eurolizenz SA	41429	Soil-Concept S.A.	41427
Fidia S.A.	41431	Sole S.A.	41437
Fortis Investment Management Luxem- bourg S.A.	41426	Sonora Investment S.A.	41428
Guerlange Investments S.A.	41472	Sovimo	41438
Gulix Investments S.à r.l.	41429	Spotify Technology S.A.	41439
HRD Holding S.A.	41428	Spotify Technology, S.à r.l.	41439
Jadran Invest S.A.	41429	Syre One S.A.	41431
J.Chahine Advisory	41426	Taska S.A.	41470
Kemaba Finance S.A.	41432	T-I Holdings S.à r.l.	41435
Kochia S.A.	41430	Torcasso S.à r.l.	41427
K-Tronic S.A.	41432	TST Investment Holding S.A.	41434
Kulczyk Oil & Gas Holding S. à r.l.	41437	VLC S.A.	41427
L'Africaine de Développement S.A.	41434	White Rock Reinsurance	41429
Marcanne S.A.	41428	Woodside Steel Group S.à.r.l.	41466
MGG Holding S.A.	41438		

AIG Hospitality Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 130.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mars 2009. Fabrice Coste.

Référence de publication: 2009045699/8786/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02433. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Fortis Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.707.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG

Benoit QUISQUATER / Bernard WESTER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045700/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01359. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pharus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 90.212.

Dépôt complémentaire au dépôt du Rapport Annuels au 30 septembre 2008 déposé auprès du RCS en date du 19/03/2009 (réf: L090042573.03) relatif à la distribution de dividendes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Eva-Maria MICK / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009045549/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

J.Chahine Advisory, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.920.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045703/5185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02777. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

VLC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.
R.C.S. Luxembourg B 102.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045704/1427/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02015. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Soil-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9378 Diekirch, Friidhaff.
R.C.S. Luxembourg B 98.398.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045705/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00760. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Torcasso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 95.137.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045706/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00754. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Anticimex Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.005.

Extrait du procès-verbal de Conseil d'Administration du 7 novembre 2008

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. Samuelsson Mats de son poste d'Administrateur avec effet à ce jour et nomme en remplacement M. Gunnar Akerblom, résidant professionnellement Lövholsmv., S-100 74 Stockholm, Suède.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009045223/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Sonora Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 108.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/09.

SONORA INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046293/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01981. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Mondo Vini s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 2A, rue d'Uebersyren.
R.C.S. Luxembourg B 142.562.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009046292/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Marcanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 120.920.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/09.

MARCANNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046294/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01984. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

HRD Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 90.153.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009046291/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/09.

Gulix Investments S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046295/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08402. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Eurolizenz SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 87.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 AVRIL 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046300/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01283. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

White Rock Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 24.170.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société WHITE ROCK REINSURANCE

Signature

Référence de publication: 2009046278/682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01710. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Jadran Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 141.038.

Le bilan de clôture de la liquidation au 09 février 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009046280/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

BGP Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.017.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045694/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01952. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Multi Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.046.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045693/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01958. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Kochia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 46.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOCHIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045685/34/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01278. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 27.301.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprise au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDIOLUX, Société Anonyme

A. HUBERTY / F. TESCH

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009045680/6583/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02153. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Bureau International de Règlement de Sinistres S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 31.782.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045688/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01814. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Syre One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.919.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045687/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01807. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Elit-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.080.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045546/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00235. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Fidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.576.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDIA SA, Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045154/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01182. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Nas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAS Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045159/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01827. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Nas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAS Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045160/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01828. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.418.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009045692/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01947. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

K-Tronic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 64.610.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009045695/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01954. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

DHA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 222, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 101.566.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DHA Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009045690/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01458. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Dynamik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 87.286.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045686/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01810. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Neodex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.859.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045689/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00071. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

CGD Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.622.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 3 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009046193/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02204. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

L'Africaine de Développement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.275.

Le bilan et l'annexe au 30/09/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT S.A.
Société Anonyme Holding
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009046279/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02558. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 82.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

SOLER S.A.
Signature

Référence de publication: 2009045696/2480/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01416. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Adjutoris Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.897.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009045683/10/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02220. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

TST Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 34.628.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045678/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08635. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Cima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIMA S.A., Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009045681/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02160. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 106.007.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour T-I Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009045682/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02169. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Riva Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 131.356.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour Riva Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009045697/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01339. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

PeeBeeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Isabelle Rosseneu.

Référence de publication: 2009046646/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02006. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Mitco Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 118.297.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009046654/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02387. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Sermelux aluminium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 73.525.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Frank NIMAX
Administrateur

Référence de publication: 2009046653/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03145. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

A.I.C.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 30.530.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009046652/5625/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03325. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

BIL Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.937.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour la Société
Nicolas LEONARD
Administrateur Délégué
Eurco S.A.

Référence de publication: 2009046651/1707/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02514. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Brysam Lux (Colombia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046645/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02010. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046648/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02000. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.961.

Le Bilan au 30 JUIN 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046301/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01174. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Kulczyk Oil & Gas Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046644/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08664. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

MGG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/09.

MGG HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046296/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08391. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Sovimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.740.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045677/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08628. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Premium - Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 48.472.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Premium - Lux Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009045691/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01460. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Brigand S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 135.112.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.*Pour Brigand S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009045698/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01336. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme,
(anc. Spotify Technology, S.à r.l.)**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand nine, on the twentieth day in the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1) "Rosello Company Limited", a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 17 Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Cyprus (HE 165082),

here represented by:

Mr Christophe Jasica, with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Cyprus, on the 16th of March 2009;

2) "Instructus Limited", a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 22, Aiantos Ag. Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Cyprus (HE 169064),

here represented by:

Mr. Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in Nicosia (Cyprus), on the 18th of March 2009;

3) "Enzymix Systems Limited", a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 35, Theklas Lysioti Street, Eagle Star House, 6th Floor, P.C. 3030 Limassol, Cyprus, (HE165123),

here represented by:

Mr. Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in Limassol (Cyprus), on the 18th of March 2009;

4) "Swiftic AB", Reg. No 556720-1032, a company governed by the laws of Sweden, with its registered office located at Bondegatan 12, 41665 Göteborg (Sweden),

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in Göteborg (Sweden), on the 19th of March 2009.

5) "Northzone V K/S", a limited partnership established under the laws of Denmark, with address Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Denmark

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in Jersey, on the 18th of March 2009.

6) "Creandum II Kommanditbolag", Reg. No. 969708-0274, a limited partnership established under the laws of Sweden, with address Jakobbergsgatan 18, 111 40 Stockholm, Sweden, represented through its General Partner Creandum II General Partner AB,

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on the 18th of March 2009;

7) "Creandum II LP", a limited partnership established under the laws of Guernsey, with address P.O. Box 669, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3SR, Channel Islands, represented through its General Partner Creandum II General Partner Limited,

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in Guernsey (Channel Islands), on the 18th of March 2009;

8) "SBH Capital AB", Reg. No. 556345-2001, a limited liability company incorporated under the laws of Sweden, with address Box 5243, SE-402 24 Göteborg, Sweden,

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in Göteborg (Sweden), on the 19 of March 2009;

9) "Merlin BV", a limited liability company incorporated under the Law of The Netherlands having its registered office at Singel 468 E, 1017AW Amsterdam, The Netherlands

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on the 19th of March 2009.

10) "Sony BMG Music Entertainment International Ltd.", a company incorporated under the laws of England, with registered office at 9 Derry Street, London W8 5HY, United Kingdom,

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on the 18th of March 2009;

11) "Universal International Music BV", a limited liability company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Gerrit Van Der Veenlaan 4, 3743 DN Baarn, the Netherlands,

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in Baarn (The Netherlands),

on 20 March 2009;

12) "Warner Music Luxembourg S.à.r.l.", a private limited liability company incorporated under the Law of Luxembourg having its registered office at 69 Boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, and registered at the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under the number B 99 619,

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given on 19 March 2009.

13) "EMI Records Limited", Reg No 00068172, a limited liability company incorporated under the Law of England having its registered office at 43 Brook Green, London W6 7EF, United Kingdom,

here represented by:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 20 March 2009.

Said proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, as represented here above, are the sole partners of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg under Section B, number 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 260 of 27 February 2007.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to deeds of the same notary WAGNER;

- on 23 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1659 of 7 August 2007;

- on the 6 June 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1686 of 9 July 2008

- on the 22 July 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2218 of 11 September 2008

- on the 31 October 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2919 of 8 December 2008

- on the 31 October 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2920 of 8 December 2008.

The same appearing parties representing the whole corporate capital of said Company currently fixed at forty-eight thousand nine hundred and thirteen point two hundred seventy-five euro (48,913.275 EUR) divided into one million nine hundred fifty-six thousand five hundred thirty-one (1,956,531) shares having each a par value of zero point zero twenty-five euro (0.025 EUR) per share, each share being entirely paid up.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda (all items being inter related and constituting one agenda item):

Agenda

1 To change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme.

2 To consider the report prepared by the Board of Managers in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and to create an authorized corporate capital in an amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) divided into eight million (8,000,000) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) and to authorize the future Board of Directors, with authority to sub-delegate to one of the Company's Directors, or officer of the Company or to any other duly authorized person, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of 20 March 2009 in the

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash;

3 To confirm the mandate of the representatives of the Company from the mandate of a manager to the mandate of a director, and to reclassify the directors into Class A and Class B directors;

4 To appoint Ernst & Young Luxembourg S.A., with registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, as statutory auditor of the Company.

5 To fix the term of office of the directors and of the statutory auditor.

6 Subsequent full restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them inter alia to the new legal form of the Company.

7 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme.

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor, the company Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, société anonyme, with registered office at 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, represented by Mr. Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, Luxembourg, has been established on 19 March 2009, whereof a copy is annexed to this deed.

The conclusion of the report is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's capital, amounting to EUR 48,913.275 and represented by 1,956,531 ordinary shares of a par value EUR 0.025 each. We have no further comment to make on the value of the Company"

Second resolution

The general meeting considered the report prepared by the Board of Managers of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, regarding the withdrawal or restriction of the preferential subscription right of the shareholders which report, dated 20 March 2009, after being signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

Based on this report, the general meeting resolved to create an authorized corporate capital of an amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) divided into eight million (8,000,000) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR). The general meeting further resolved to authorize the future Company's Board of Directors, with authority to sub-delegate to one of the Company's Directors or officer of the Company or to any other duly authorized person, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of this extraordinary general meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash.

Third resolution

The general meeting decides to reclassify with immediate effect the mandate of the Company's representatives from a mandate of a manager to a mandate of a director and to reclassify the directors into Class A and Class B directors.

The board of directors will then be composed with the following directors:

- 1) the mandates of the A Directors are allocated to each of the following persons:
 - Mr Martin Lorentzon, residing at Hälsingegatan, 11, 113 23 Stockholm, Sweden;
 - Mr Daniel Ek, residing at Humlegardsgatan, 20, 114 46 Stockholm, Sweden;
- 2) the mandates of the B Directors are allocated to each of the following persons:

- Mr Pär-Jörgen Pärson, residing at Djurgardsvägen, 220, 115 21 Stockholm, Sweden;
- Mr Fredrik Cassel, residing at Karlbergsvägen, 62, 113 35 Stockholm, Sweden.

Fourth resolution

The general meeting decides to appoint the following company as statutory auditor of the Company: "Ernst & Young Luxembourg S.A.", having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall (R.C.S. Luxembourg, section B number 88019).

Fifth resolution

The term of office of the A Directors, the B Directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year as of 31 December 2009.

Sixth resolution

The general meeting resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending the Company's corporate object, in order to reflect the above taken resolutions and further to change the Company's corporate name to "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.",

The articles of incorporation of the Company will have as of today the following new wording:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a company (the "Company") in the form of a "société anonyme" which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (The "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.".

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of direct or indirect interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of its holdings.

The Company may provide any financial assistance to subsidiaries, affiliated companies or other companies forming part of the group of which the Company belongs, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The corporate capital is set at forty-eight thousand nine hundred and thirteen point two hundred seventy-five euro (48,913.275 EUR) divided into one million nine hundred fifty-six thousand five hundred and thirty-one (1,956,531) shares having a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR).

The company's authorized share capital is fixed at two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) divided into eight million (8,000,000) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) each. The Board of Directors is authorized, with authority to sub-delegate to one of the company's Managing Directors or officer of the company or to any other duly authorized person, during a period ending five (5) years after the publication of the minutes of the

extraordinary general held on 20 March 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation."

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the Shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The subscribed capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorized capital.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of directors. The Company will be managed and administered by a board of directors (the "Board of Directors") composed of two (2) class A directors (the "A Directors") and two (2) class B Directors (the "B Directors") who need not be shareholders (the "Directors").

The Directors will be elected by the shareholders' meeting which will determine the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the board of directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any of two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if required), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing, by fax, by telegram or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax, by telegram or by e-mail of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be one (1) A Director and one (1) B Director present at the meeting.

All business arising at any meeting of the Board of Directors shall be determined by resolution passed by a majority of votes cast provided at least one (1) A Director and one (1) B Director (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of powers. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors (the "Managing Director(s)"), officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any A Director and any B Director or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. The sole shareholder or any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual general meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday in the month of May of each year, at 3.00 p.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other general meetings. The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 24. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these articles of incorporation conflicts with the provisions of the Shareholders' Agreement, the Shareholders' Agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand euro.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1) "Rosello Company Limited", une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 17 Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Cyprus (HE165082),

ici représentée par:

Monsieur Christophe Jasica, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 16 mars 2009;

2) "Instructus Limited" une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 22, Aiantos Ag. Omologites, P.C. 1082 Nicosie, Chypre (HE169064),

ici représentée par:

Monsieur Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Nicosie (Chypres), le 18 mars 2009;

3) "Enzymix Systems Limited", une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 35, Theklas Lysioti Street, Eagle Star House, 6th Floor, P.C. 3030 Limassol, Chypre (HE 165123),

ici représentée par:

Monsieur Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 18 mars 2009;

4) "Swiftic AB", une société régie par les lois de la Suède, avec siège social à Bondegatan 12, 41265 Göteborg (Suède), inscrite au Swedish Patent and Registration Office (Bureau Suédois des Brevets et Enregistrements) sous le numéro 556720-1032,

ici représentée par:

Monsieur Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Goteborg (Suède), le 19 mars 2009.

5) "Northzone V K/S", une association à responsabilité limitée, régie par les lois du Danemark, avec siège social au Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Danemark,

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prenamed,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 18 mars 2009.

6) "Creandum II Kommanditbolag", Reg. No. 969708-0274, une association à responsabilité limitée, régie par les lois de la Suède, avec siège social au Jakobbergsgatan 18, 111 40 Stockholm, Suède, représentée par son General Partner Creandum II General Partner AB

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 18 mars 2009.

7) Creandum II LP, une association à responsabilité limitée, régie par les lois de Guernesey, avec siège social au P.O. Box 669, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3SR, Channel Islands, représentée par son General Partner Creandum II General Partner Limited

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Guernsey (Channel Islands), le 18 mars 2009.

8) SBH Capital AB, Reg. No. 556345-2001, une société régie par les lois de la Suède, avec siège social à Box 5243, SE-402 24 Göteborg, Suède

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Göteborg (Suède), le mars 2009.

9) "Merlin BV", une société constituée sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Singel 468 E, 1017AW Amsterdam, (Pays-Bas),

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 19 mars 2009.

10) "Sony BMG Music Entertainment International Ltd.", une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, avec siège social à 9 Derry Street, London W8 5HY (Royaume-Uni),

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 18 mars 2009.

11) "Universal International Music BV", une société constituée sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Gerrit Van Der Veenlaan 4, 3743 DN Baarn (Pays-Bas),

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Baarn, le 20 mars 2009.

12) "Warner Music Luxembourg S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au 69 Boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, et enregistrée à Luxembourg auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 99 619,

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2009.

13) "EMI Records Limited", Reg No 00068172, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, avec siège social à 43 Brook Green, London W6 7EF (Royaume-Uni),

ici représentée par:

Mr Christophe Jasica, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 20 mars 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes, représentées, comme il est précisé ci-avant, sont les seuls associés de "SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123 052, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 260 du 27 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés depuis sa date de constitution, par le même notaire WAGNER:

- en date 23 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1659 du 7 août 2007;
- en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1686 du 9 juillet 2008;
- en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2218 du 11 Septembre 2008, et;

- en date du 31 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2919 du 8 Décembre 2008,

- en date du 31 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2920 du 8 Décembre 2008.

Les mêmes parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société actuellement fixé à quarante-huit mille neuf cent treize virgule deux cent soixante-quinze euros (48'913,275 EUR) représenté par un million neuf cent cinquante-six mille cinq cent trente et une (1'956'531) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la forme juridique de la Société pour la transformer de sa forme juridique actuelle d'une société à responsabilité limitée en la forme d'une société anonyme.

2. Prendre en considération le rapport préparé par le conseil de gérance conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, et créer un capital autorisé d'un montant de deux cent mille euros (200'000.- EUR) divisé en huit millions (8'000'000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) et autoriser le futur conseil d'administration, avec autorisation pour sous-déléguer à un des administrateurs de la Société ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en espèces ou en nature, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, obligations ou autres instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par la conversion de créances ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions contre paiement en espèces;

3. Confirmation du mandat des représentants de la Société de mandat d'un gérant à un mandat d'administrateur et reclassifier les administrateurs en administrateurs de Classe A et administrateurs de Classe B;

4. Nomination de Ernst & Young Luxembourg S.A., L-5365 Münsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall, en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

5. Fixation de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

6. Refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter inter alia à la nouvelle forme sociale de la Société.

7. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la Société pour la transformer de sa forme juridique actuelle d'une société à responsabilité limitée en la forme d'une société anonyme.

Conformément à l'article 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport de la société Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, société anonyme, avec siège social au 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, représentée par Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, Luxembourg, a été établi en date du 19 mars 2009, une copie duquel est annexée à cet acte.

La conclusion du rapport rédigée en langue anglaise est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's capital, amounting to EUR 48,913.275 and represented by 1,956,531 ordinary shares of a par value EUR 0.025 each. We have no further comment to make on the value of the Company"

Deuxième résolution

L'assemblée générale a pris en considération le rapport préparé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, concernant la suppression ou la limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires, lequel rapport, daté le 19 mars 2009, restera, après avoir été signé "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Sur la base de ce rapport, l'assemblée générale a décidé de créer un capital autorisé d'un montant de deux cent mille euros (200'000.- EUR) divisé en huit millions (8'000'000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR). L'assemblée générale a également décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société, avec

autorisation pour sous-déléguer à un des administrateurs de la Société, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en espèces ou en nature, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, obligations ou autres instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par la conversion de créances ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions contre paiement en espèces.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de re-classifier avec effet immédiat le mandat des représentants de la Société d'un mandat de gérant à un mandat d'administrateur et de re-classifier les administrateurs en administrateurs de Classe A et en administrateurs de Classe B.

Le conseil d'administration sera dès lors composé des administrateurs suivants:

1) les mandats des Administrateurs A sont attribués à chacune des personnes suivantes:

- Monsieur Martin Lorentzon, avec adresse privée Hälsingegatan, 11, 113 23 Stockholm, Suède;
- Monsieur Daniel Ek, avec adresse privée Humlegardsgatan, 20, 114 46 Stockholm, Suède;

2) les mandats des Administrateurs B sont attribués à chacune des personnes suivantes:

- Monsieur Pär-Jörgen Pärson, avec adresse privée Djurgardsvägen, 220, 115 21 Stockholm, Suède;
- Monsieur Fredrik Cassel, avec adresse privée Karlbergsvägen, 62, 113 35 Stockholm, Suède.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, "Ernst & Young Luxembourg S.A.", ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88019).

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs A, des Administrateurs B et du commissaire aux comptes prendra fin à la clôture de l'assemblée générale amenée à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la société, afin de refléter les résolutions susmentionnées, et en sus de modifier la dénomination sociale de la Société en "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A."

Les statuts de la Société se liront désormais comme ce qui suit:

"Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présents une société (la "Société") sous la forme d'une 'société anonyme' qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi") et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée, l'article 1382 du Code civil et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration,

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration,

Si le Conseil d'Administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations directes ou indirectes dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des filiales, des sociétés affiliées ou à d'autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par une assemblée générale votant avec le quorum et la majorité prévus par la loi.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à quarante-huit mille neuf cent treize virgule deux cent soixante-quinze euros (48'913,275 EUR) divisé en un million neuf cent cinquante-six mille cinq cent trente et une (1'956'531) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Euros (0,025 EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux cent mille euros (200'000.- EUR) divisé en huit millions (8'000'000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune. Le conseil d'administration est autorisé, avec autorisation pour sous-déléguer à un des administrateurs de la société, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en espèces ou en nature, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, obligations ou autres instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la société, par la conversion de créances ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions contre paiement en espèces.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire.

Dans le cas où la société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples

La société peut émettre de certificats d'actionnaires multiples.

Les actions peuvent être détenues en fiducie par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital souscrit de la société peut également être augmenté à une ou plusieurs reprises par une résolution du Conseil d'Administration, dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration, à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (ci-après le "Conseil d'Administration") composé de deux (2) membres de catégorie A (les "Administrateurs A") et deux (2) membres de catégorie B (les "Administrateurs B"), associés ou non (ci-après les "Administrateurs"),

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale qui détermine la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ("le Secrétaire") et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par fax ou par télégramme permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer d'un temps à l'autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit par fax ou télégramme un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est de un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B présent à la réunion.

Toutes les affaires à l'ordre du jour de toute réunion du Conseil d'Administration seront déterminées par une résolution passée à la majorité des voix sous condition qu'au moins un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs (à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire pour accomplir l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts de la société à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires sont dans la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs (le(s) "Administrateur(s) Délégué(s)", directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne devra pas délibérer ou voter à cette transaction. Le membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt personnel dans la transaction proposée ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires/ seule actionnaire.

La Société indemniserà tous administrateurs, fondés de pouvoirs de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 20. Procédure, Vote. Les actionnaires se réunissent après convocation du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera

la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit par fax ou télégramme un mandataire qui ne doit pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Si d'autres conditions ne sont pas requises par la loi ou les présents statuts, les résolutions seront prises par une majorité simple des votes sans tenir compte du nombre des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Un vote est attaché à une action.

Des copies des procès verbaux des assemblées à produire dans les instances judiciaires doivent être signées par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le Conseil d'Administration doit préparer les comptes annuels de la société conformément à la loi luxembourgeoise et à la pratique comptable.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Dans les conditions établies par la loi, le Conseil d'Administration peut payer un avance sur les dividendes. Le Conseil d'Administration détermine la date et le montant de tout paiement d'acompte sur dividendes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec la loi.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur unique, selon le cas, ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Modification des statuts

Art. 24. Les présents statuts pourront être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi. Au cas où l'une des dispositions des présents statuts ne serait pas en accord avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires, le Pacte d'Actionnaires prévaudra inter partes et dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui a parfaite connaissance de la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3442. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 09 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009046726/239/827.

(090054275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Optima Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.258.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046650/6390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01575. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Citio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.962.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of March,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Citio S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 27 July 2007, published in the Mémorial C number 2138 of 28 September 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B130.962 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 779 of 1st April 2008.

The extraordinary general meeting is declared open and is presided by NITTI Massimiliano, professionally residing in Miland (I).

The Chairman appoints as secretary of the meeting D'ERCOLE Alessandro, professionally residing in Miland (I).

The Chairman appoints as scrutineer of the meeting Michael JONAS, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting being thus constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To transfer the registered office of the Company from 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2 To re-denominate the 1,499 A shares and the 1 B share of the Company into 1,500 ordinary shares.

3 To fully restate the articles of association of the Company, excluding the corporate object of the Company.

4 Miscellaneous.

ii) That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented sole shareholder, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the sole shareholder or its proxy and by the members of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

iii) That the proxy of the represented shareholder, signed *ne varietur* by the appearing parties, by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

iv) That all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting.

v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the sole shareholder have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of the sole shareholder adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVED to transfer the registered office of the Company from 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting RESOLVED to re-denominate the 1,499 A shares and the 1 B share of the Company into 1,500 ordinary shares.

Third resolution

The general meeting RESOLVED to fully restate the articles of association of the Company, excluding its corporate object, which shall forthwith read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CITIO SARL"

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The Company's share capital is set at EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred euro), represented by 1,500 (one thousand five hundred) ordinary shares in registered form, having no par value, all subscribed and fully paid-up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by

him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, which must be held, in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf mars,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CITIO SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2138 le 28 septembre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-130.962, dont le capital social est fixé à trente sept mille cinq cent euros (EUR 37.500,-) et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 779 du 1^{er} avril 2008 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de NITTI Massimiliano, avec résidence professionnelle à Milan (I).

Le président désigne comme secrétaire D'ERCOLE Alessandro, avec résidence professionnelle à Milan(I).

Le président désigne comme scrutateur Michael JONAS, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Transférer le siège social de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2 Redénomination des 1.499 parts sociales A et de l'unique part sociale B de la Société en 1.500 parts sociales ordinaires.

3 Refonte intégrale des statuts de la Société, à l'exception de son objet social.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

ii) que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

iii) que les pouvoirs des associés représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

iv) que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée,

v) que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a DÉCIDÉ de transférer le siège social de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a DÉCIDÉ de redénommer les 1.499 parts sociales A et l'unique part sociale B de la Société en 1.500 parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale a DÉCIDÉ de modifier intégralement les statuts de la Société, à l'exception de son objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "CITIO SARL"

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer d'activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital social de la Société est fixée à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros), représentée par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des gérants-indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin à 10h00 du matin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la " Réserve Légale "), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primerait.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. NITTI, A. D'ERCOLE, M. JONAS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2009. LAC/2009/9595. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009046776/5770/630.

(090054031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Optima Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.258.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046649/6390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01567. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Woodside Steel Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 132.109.

In the year two thousand and nine, on the first of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the single partner of Woodside Steel Group S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.109 and having a corporate capital amounting to EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains on August 16th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2474 of October 31st, 2007. The articles of the Company have not yet been amended since.

There appeared:

HSB ACQUISITION, L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, County of New Castle, Delaware (United States of America), (the Single Partner), represented by Natacha Trunkwald, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Single Partner holds all the shares in the corporate capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-), by the issuance of one (1) new share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) having the same rights as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the corporate capital increase specified in item 1. above, it being specified that an amount of five million nine hundred sixty-five thousand one hundred thirty-eight euro and forty-four cents (EUR 5,965,138.44) will be allocated to the share premium reserve account of the Company;

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of the Company in order to reflect the increase of the corporate capital adopted under items 1. and 2. above;

4. Amendment of the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Experta Corporate and Trust Services S.A., to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of partners of the Company; and

5. Miscellaneous.

II. The Single Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Single Partner resolves to increase and it hereby increases the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-), by the issuance of one (1) new share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The Single Partner resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the corporate capital increase as follows:

Subscription and Payment

HSB ACQUISITION, L.P., represented by Ms Natacha Trunkwald (as above) declares to subscribe one (1) new share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and having the same rights as the existing shares, in the Company and to fully pay up such share by:

- a contribution in kind of an aggregate amount of five million nine hundred fifty-six thousand one hundred sixty-three euro and forty-four cents (EUR 5,956,163.44) being at least the euro equivalent of ten million Canadian dollars (CAD 10,000,000.-) as per the exchange rate of April 1st, 2009 being EUR 1.- = CAD 1.6764, of which an amount of five million nine hundred sixty-five thousand one hundred thirty-eight euro and forty-four cents (EUR 5,965,138.44) will be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a management certificate dated as of the date of the present deed that:

"1. HSB ACQUISITION, L.P. holds a due and payable receivable against the Company for an aggregate amount of EUR 5,965,163.44 being at least the euro equivalent of CAD 10,000,000.-, as per the exchange rate applicable on April 1st, 2009 being EUR 1.- = CAD 1.6764;

2. Based on generally accepted accountancy principles the net worth of the receivable contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 5,965,163.44 being at least the euro equivalent of CAD 10,000,000.-, as per the exchange rate applicable on April 1st, 2009 being EUR 1.- = CAD 1.6764 and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. HSB ACQUISITION, L.P. is solely entitled to the receivable and possesses the power to dispose of the receivable;

4. The receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the receivable and the receivable is not subject to any attachment;

5. The receivable is freely transferrable."

The Single Partner resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase, as follows:

HSB ACQUISITION, L.P. 501 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Single Partner resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Single Partner resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any employee of Experta Corporate and Trust Services S.A to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of partners of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Woodside Steel Group S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.109 et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée suivante acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2474 du 31 octobre 2007. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

A comparu:

HSB ACQUISITION, L.P., une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, Comté de New Castle, Delaware (Etats-Unis d'Amérique) (l'Associé Unique) représenté par Natacha Trunkwald, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus, étant entendu qu'un montant de cinq millions neuf cent soixante cinq mille cent trente huit euros et quarante quatre cents (EUR 5.965.138,44) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social adoptée aux points 1. et 2.;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout employé d'Experta Corporate and Trust Services S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

HSB ACQUISITION, L.P., représentée par Mme Natacha Trunkwald (comme indiqué ci-dessus) déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, de la Société et libère intégralement cette part sociale par:

- un apport en nature d'un montant total de cinq millions neuf cent soixante cinq mille cent soixante trois euros et quarante quatre cents (EUR 5.965.163,44), soit au moins l'équivalent en euro de dix millions de dollars canadiens (CAD 10.000.000,-) au taux de change du 1^{er} avril 2009, dont un montant de cinq millions neuf cent soixante cinq mille cent trente huit euros et quarante quatre cents (EUR 5.965.138,44) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il ressort d'un certificat de gestion daté de la date du présent acte que:

"1. HSB ACQUISITION, L.P. détient une créance arrivée à échéance et exigible envers la Société d'un montant total de cinq millions neuf cent soixante cinq mille cent soixante trois euros et quarante quatre cents (EUR 5.965.163,44), soit au moins l'équivalent en euro de CAD 10.000.000,- au taux de change applicable le 1^{er} avril 2009;

2. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la créance apportée à la Société d'après le bilan annexé est évaluée à cinq millions neuf cent soixante cinq mille cent soixante trois euros et quarante quatre cents (EUR 5.965.163,44), soit au moins l'équivalent en euro de CAD 10.000.000,- au taux de change applicable le 1^{er} avril 2009 et depuis la date du bilan aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

3. HSB ACQUISITION, LP est le seul autorisé à détenir la créance et a le pouvoir de disposer de la créance;

4. La créance n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit en vue d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la créance et la créance n'est pas soumise à une saisie;

5. La créance est librement cessible."

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société, suite à l'augmentation du capital social, se décompose comme suit:

HSB ACQUISITION, L.P. 501 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cent une (501) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout employé d'Experta Corporate and Trust Services S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. LAC/2009/13196. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009046746/5770/187.

(090053911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Neo Business Process Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.950,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEO BUSINESS PROCESS OUTSOURCING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045166/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01823. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Taska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.897.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

The company under the laws of Panama BUTTE SA, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO Box 0832-0886 WTC, Panama-City, Republic of Panama,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxy-holder, has requested the notary to state that:

- TASKA S.A., a Luxembourg public limited company ("société anonyme"), with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B127897, (hereinafter referred to as "the Corporation") has been incorporated by deed of the undersigned notary on April 18, 2007, published in the Mémorial C number 1367 of July 5, 2007.

- The share capital of the Corporation presently amounts to thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) per share.

- It derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company TASKA S.A.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Corporation, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Corporation.

- The appearing party, as the liquidator of the Corporation, declares that all liabilities of the Corporation have been settled.

- The activity of the Corporation has ceased; all assets of the Corporation are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Corporation, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Corporation is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the members of the Board of Directors and the statutory auditor of the dissolved Corporation for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Corporation will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Corporation.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at one thousand four hundred and twenty-five euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit panaméen BUTTE SA, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO Box 0832-0886 WTC, Panama-City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- TASKA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B127897 (ci-après la "Société"), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant le 18 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1367 du 5 juillet 2007.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société TASKA S.A.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ mille quatre cent vingt-cinq euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2009. Relation GRE/2009/1346. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009046100/231/93.

(090053324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Bluegreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.425.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009045676/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08626. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

SKMCom Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 105.597.

Acte Constitutif publié à la page 20006 du Mémorial C n° 417 du 06 mai 2005, modifié à la page 82 092 du Mémorial C n° 1711 du 11 juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009046655/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02574. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

SKMCom One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 105.598.

Acte Constitutif publié à la page 20019 du Mémorial C n° 418 du 06 mai 2005, modifié à la page 85671 du Mémorial C n° 1785 du 19 juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009046657/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02575. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Guerlange Investments S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.229.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009045675/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08616. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Olympus s. à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 133.700.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009046633/1656/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02304. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.